

## **Communiqué de presse relatif à l'attribution des 1 552 logements sociaux de N'Tabacoro**

Après l'aval du conseil des ministres du 29 avril 2015 relatif au programme des 1552 logements sociaux réalisés à N'Tabacoro et dans les perspectives d'une remise efficiente des clés, Le ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat procédera à l'attribution des logements de ce programme qui se compose comme suit :

- Les logements de type F3 : 842
- Les logements de type F4 : 610
- Les logements de type F5 : 100

Pour rappel, les opérations antérieures ont permis de loger 7 469 ménages dont :

- 51 % de salariés ;
- 40 % de non – salariés ;
- 9 % des maliens de l'extérieur. Le taux de femmes bénéficiaires est de 44 %.

Pour l'attribution des logements de la présente opération, il est proposé un certain nombre de mesures d'amélioration du dispositif jusqu'alors utilisé par les opérations antérieures, à savoir :

- Eviter la longue file observée lors du dépôt des dossiers par la multiplication des lieux des dépôts de demandes ;
- Détenir la carte NINA ;
- Donner plus de chance aux postulants qui ont participé à plusieurs opérations sans résultat positif ;
- Mieux sécuriser les montants des cautions épargnes et des apports personnels par leur paiement dans un compte ouvert au nom de l'Office Malien de l'Habitat (OMH) dans les banques au titre de l'opération.

Par ailleurs , le coût global de l'opération est de 33 712 416 840 F CFA et le coût total de cession des logements est de 30 316 900 000 F CFA.

L'effort de l'Etat sous forme de subventions aux bénéficiaires est évalué à 3 395 516 840 FCFA, soit environ 10,1% du coût global.

En outre, il convient de préciser que les logements sont cédés sans intérêt sur une période de 25 ans.

Les apports personnels exigés pour les types de logements se présentent comme suit :

- 2% pour les logements de type F3 soit environ : 234 000 F CFA ;
- Pour les logements de type F4 : 2 050 000 F CFA ;
- Pour les logements de type F5 : 2 400 000 F CFA.

**Description des logements du Programme des 1552 de N'Tabacoro :**

Types de logements	Niveau	Chambres	Salon	Terrasses		Cuisine	Cour		toilettes		Magasin
				Devant	Derrière		intérieure	Avant	Arrière	Intérieure	
<b>F3 A</b>		2	1								
				1	1	0	1	1	1	0	0
<b>F3 B</b>		2	1	1	0	0	1	1	0	1	1
<b>F4</b>		3	1	1	1	0	1	1	2	0	0
<b>F5 en duplex (étage)</b>	Rez de Chaussée	1	1	1	1	1	1	1	2	0	1
	1	3	0	1	1	0	0	0	1	0	0

## Pièces à fournir pour faire acte de candidature

<b>Pièces Communes à fournir</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une demande timbrée à cinq cents (500 Francs CFA)</li> <li>2. Extrait d'acte de naissance</li> <li>3. Photocopie de la pièce d'identité ou carte consulaire en cours de validité</li> <li>4. Photocopie de la carte NINA</li> <li>5. Photocopie d'un ou des récépissés de dépôt de dossier d'anciennes opérations</li> <li>6. Extrait d'Acte de mariage</li> <li>7. Attestation bancaire justifiant le paiement de l'Apport Personnel</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Reçu de 5 000 FCFA pour le dépôt du dossier</li> <li>9. Certificat de vie individuel ou collectif des enfants</li> <li>10. Extrait de l'acte de naissance des enfants</li> <li>11. Photocopie légalisée du jugement de divorce</li> <li>12. Certificat de décès du conjoint</li> <li>13. Certificat de tutelle des enfants</li> </ol>	
<b>Pièces Spécifiques</b>		
<b>Salarié</b>	<b>Non salarié</b>	<b>Maliens de l'Extérieur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de domiciliation de salaire à la BHM, la BMS ou dans toute autre banque retenue ;</li> <li>• Attestation de Cession Volontaire pour les postulants dont le tiers (1/3) du salaire ne couvre pas la mensualité du logement le moins cher ;</li> <li>• Trois derniers bulletins de salaire ;</li> <li>• Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;</li> <li>• Certificat de nationalité malienne ;</li> <li>• Certificat de résidence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM-SA), de la Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA) ou de toute autre banque retenue justifiant la disponibilité de l'épargne caution sur le compte ouvert au nom de l'OMH au moment du dépôt du dossier ;</li> <li>• Certificat de nationalité malienne ;</li> <li>• Certificat de résidence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM-SA), de la Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA) ou de toute autre banque retenue justifiant la disponibilité de l'épargne caution sur le compte ouvert au nom de l'OMH au moment du dépôt du dossier.</li> </ul>
<b>Caution et apport personnel</b>		
<b>Logement de type F3A et F3B</b>	<b>Logement de type F4</b>	<b>Logement de type F5</b>
<b>Caution : 44 220 F CFA x 3 mois = 132 660 F CFA</b>	<b>94 000 F CFA x 3 mois = 282 000 FCFA</b>	<b>125 000 FCFA x 3 mois = 375 000 FCFA</b>
<b>Apport Personnel : 234 000 FCFA</b>	<b>2 050 000 F CFA</b>	<b>2 400 000 F CFA</b>